

Déposé le:

27/02/2025

à distribuer avant le :

05/03/2025

CAEN PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE
TIMBRAGE



AGENDA :

8 mars : Journée internationale des droits des femmes

9 mars : Journée USR en lien avec le droit des femmes

14 mars : Journée nationale contre le fascisme

26 mars : demi-journée d'étude sur l'autonomie et le CDCA

27 mars : journée des delegue.es du 54e Congrès.

28 mars journée d'action nationale en soutien au peuple palestinien

2 avril : journée d'étude sur le logement

10 avril : journée d'interpellation des parlementaires « pas touche au 1er mai »

Imprimé par nos soins

Directeur Publication : Thibault Soulat

N° commission paritaire : 1127 S 06277 - N° ISSN :2496-5065

Le Courrier de l'UD 14, 8, Rue du colonel Rémy 14000 Caen

Téléphone : 02.31.83.68.25 Mail UD CGT 14 : ud14@cgt.fr

Site internet : <https://calvados.cgt.fr>

Pour écrire au journal : com@cgt14.fr



**NOUS SOMMES
LES SEULS
CRÉATEURS DE RICHESSE !**
ENSEMBLE, REPRENONS CE QUI NOUS EST VOLÉ !

*Ceci n'est pas
une paie.*

**TOUS EN GRÈVE
ET EN MANIFESTATION
À PARIS LE 1^{ER} AVRIL**

Sortons du fatalisme !

EDITO

Allan BERTU
Secrétaire Général
Union Départementale
CGT du Calvados



La période que nous traversons n'est pas une simple phase sociale difficile. C'est un moment de bascule. Partout, les logiques de concurrence généralisée, de mise en compétition des salarié·es, de remise en cause des droits collectifs s'intensifient. Quand le droit recule au sommet des États, il recule aussi dans les entreprises. Quand la brutalité s'installe dans les rapports internationaux, elle s'invite dans les ateliers, les bureaux, les hôpitaux.

Et cela, dans le **Calvados**, nous le vivons concrètement.

Les salaires stagnent pendant que les prix explosent. Les contrats courts deviennent la norme dans le commerce, l'hôtellerie, la logistique, l'aide à domicile. L'intérim structure une partie croissante de l'industrie. Les services publics, notamment la santé et le médico-social, sont en tension permanente. Au Conseil départemental, la mobilisation majoritaire du 9 février contre un budget d'austérité, avec 80 manifestants et des services fermés, a montré que la colère existe et qu'elle peut s'organiser.

Nous avons vu aussi ce que permet le rapport de force avec la grève chez Initial Carpiquet : 1,6 % d'augmentation générale arrachée et des droits nouveaux, notamment pour les parents d'enfants malades. Rien n'est jamais donné. Tout se gagne.

Rendre nos luttes visibles dans le débat, c'est faire reculer l'individualisme.

Car quand l'espoir collectif recule, l'extrême droite avance. Dans notre département, l'agression des camarades du SELA CGT à l'Université en est un des signaux graves. **L'extrême droite n'est pas une réponse sociale : elle est l'ennemie du monde du travail. Elle divise pour mieux protéger les puissants.**

Les événements récents à Lyon, marqués par la mort d'un jeune identitaire ne doivent ni être instrumentalisés ni servir de prétexte à la division des forces de progrès. L'extrême droite tente déjà d'en faire un carburant pour sa haine, sa stigmatisation des forces syndicales et politiques de gauche. Ce chemin vers le fascisme avec la bénédiction de la droite et du patronat qui nous rappelle les propos qu'ils formulèrent en 1936 : « *Plutôt Hitler que le Front Populaire* ».

Restons donc unis dans l'organisation, vigilants dans nos initiatives et résolument combattifs !

Notre responsabilité est claire : redonner confiance par des victoires concrètes.

La bataille des salaires et des pensions doit être centrale. Pouvoir vivre de son travail est devenu une revendication fondamentale. Nous devons remettre les augmentations générales au cœur des NAO, combattre la logique des primes individualisées, mutualiser nos expériences, faire remonter les résultats à l'UD pour valoriser chaque lutte. Chaque euro gagné est un point d'appui pour les autres.

La santé et le médico-social constituent un enjeu stratégique dans le Calvados. L'hôpital public comme le CHU de Caen ou le CH de Cricqueboeuf, les EHPAD, l'action sociale tiennent grâce au

professionnalisme et au dévouement des personnels. Mais à quel prix ?

Défendre ces secteurs, c'est défendre à la fois les salarié·es et la population.

Nous devons également porter une ambition industrielle pour notre territoire, dans le prolongement des Assises de l'industrie et du travail portées par la Fédération de la Métallurgie et l'USTM 14. Le Calvados ne peut pas devenir une économie de services précaires et de sous-traitance en cascade. Le syndicalisme doit intervenir en amont des choix économiques, pas seulement gérer les conséquences.

L'égalité femmes-hommes, la défense des saisonniers, des intérimaires, des travailleurs migrants, la santé au travail — alors que trois salarié·es meurent encore chaque jour en France — doivent être au cœur de notre activité. **La journée du 28 avril sur la santé au travail, comme celle du 8 mars, avec notre USR, devront être des temps forts construits collectivement.**

La bataille pour défendre le 1er mai en est une autre illustration. Après avoir empêché le vote de la proposition de loi en janvier, nous devons nous préparer à faire échec à toute nouvelle tentative le 10 avril, circonscription par circonscription. Défendre le 1er mai, ce n'est pas seulement préserver une date. C'est défendre l'histoire et l'avenir des conquêtes sociales.

Mais aucune de ces batailles ne sera gagnée sans renforcer notre organisation.

Le rapport de force ne tombe pas du ciel. Il se construit par la syndicalisation, la formation, la présence dans les entreprises, la structuration des unions locales, le règlement des cotisations. Moins d'activisme dispersé, plus de stratégie collective. Moins de divisions, plus de cohérence. **Défendre la CGT, c'est rassembler les combattants, pas porter les tristes ni tolérer les saboteurs.**

À l'approche du 54^e Congrès de la CGT et des échéances professionnelles de décembre dans la fonction publique, nous avons une feuille de route dense. Elle exige responsabilité, unité et engagement.

La période est dure, oui. Mais elle peut être une période de reconstruction syndicale. Quand tout vacille, les salarié·es cherchent des repères.

**À nous d'être ces repères.
À nous d'organiser l'espoir.
À nous de jouer, à nous de
gagner !!!**

LES NAO C'EST QUOI ?

Chaque année, dans de nombreuses entreprises disposant de délégués syndicaux, donc d'au moins 50 salariés, se tiennent les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO). Celles-ci sont un levier pour améliorer le quotidien des salariés dans l'entreprise.



Selon la loi les négociations doivent se dérouler autour de 3 blocs :

- La Rémunération qui englobe les salaires effectifs, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise ;
- L'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, portant notamment sur les mesures visant à supprimer les écarts de rémunération et améliorer la qualité de vie au travail ;
- La gestion des emplois et des parcours professionnels (GPEC).

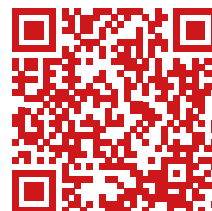
Mais rien n'empêche la négociation de porter sur d'autres thèmes, comme par exemple la formation professionnelle.

Comme on le voit les NAO ne doivent pas porter que sur les salaires mais ils peuvent aussi permettre de mettre en avant d'autres revendications de la CGT. C'est l'occasion de parler de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Pour les employeurs, les NAO sont souvent vécues comme une simple obligation administrative. Ils arrivent parfois avec des décisions déjà prises, sans réelle volonté de négocier.

Pour la CGT, au contraire, les NAO doivent être un véritable moment démocratique, où la parole des salariés compte. La CGT inscrit donc la négociation au cœur de sa démarche revendicative en élaborant avec les salariés les revendications, en les informant des étapes de la discussion, en les mobilisant pour construire un rapport de forces et en les consultant à l'issue de la négociation.

La CGT a construit un guide de la négociation pour défendre les conquêtes sociales et gagner de nouveaux droits grâce à la mise en marche du "pouvoir d'agir et de décider" des salariés dans les entreprises. Vous pourrez le trouver sur le site de la CGT ou via le QR Code suivant.



Attention les NAO sont une période de négociation obligatoire mais cela ne veut pas dire que c'est la seule période où on peut négocier. Certaines direction veulent bloquer toute négociation sur la période des NAO, si le rapport de forces est présent à une autre période, il faut en profiter pour négocier à ce moment là.

Les NAO doivent avoir lieu une fois par an mais pas obligatoirement à des dates précises, il doit juste y avoir moins d'un an entre la clôture des NAO et l'ouverture des nouvelles NAO.

Nous allons dans les pages suivantes montrer comment peuvent se passer les NAO dans différentes entreprises implantées dans notre département, que ce soit des négociations locales ou nationales.

Thibault SOULAT

EXEMPLES DE NAO

ONET OPFS

A ONET OPFS, on est dans une situation de blocage. La direction n'a proposé aucune amélioration des conditions de travail, c'est même pire elle propose de diminuer l'abonnement au CSE à 0.3%. De plus malgré un engagement de la direction de répondre par écrit à l'ensemble des revendications, nous sommes toujours en attente d'un retour écrit et détaillé sur nos revendications.

Après 3 réunions la direction a décidé de manière unilatérale de clôturer la négociation et a rédigé un PV de désaccord que l'intégralité des OS ont refusé de signer.

Arnaud BOUTHIER



ARKEMA

A Arkema les NAO sont nationales. La CGT a porté des revendications portant sur le salaire mais aussi sur la pérennité des emplois avec 1 embauche pour chaque départ. Pour se faire entendre, les salariés ont eu besoin de faire 13 jours de grève et cela sur 12 sites différents. Au final la direction a dû céder sur les augmentations de salaires.

Grâce aux rapport de forces les salariés ont gagné :

- 1.2% d'augmentation avec un minimum de 50€
- 400€ de primes

Frederic GUICHAUX

INOLYA

Chez INOLYA les NAO se passent dans un climat détendu avec une direction à l'écoute des salariés. Cela permet d'obtenir de réelles avancées sans avoir l'obligation de déclencher des journées de grèves

Lors des NAO 2026, nous avons donc obtenu :

- Un minimum de 1,6% d'augmentation générale grâce à la mise en place d'un salaire plancher de 27500€ servant de base au calcul des rémunérations des salariés
- Une enveloppe de 0,6% de la masse salariale brute octroyée aux augmentations individuelles et primes-
- le maintien de la prime de remplacement pour les salariés occupant provisoirement un poste de classe supérieure
- Fermeture les 24 et 31 décembre à 16h sans récupération des horaires
- Octroi d'un jour de congés exceptionnel lors de journées d'intempéries ou perturbation des transports ou événements impactant l'accès aux sites de travail, pour les salariés ne bénéficiant pas du télétravail.
- Octroi d'un jour de congés d'ancienneté à partir de la 15eme année pour tous les salariés.
- Engagement de la direction sur la négociation pour la mise en place de congés hormonaux

Gaëlle LEMELTIER

ACTUALITES LOCALES

Répression à Legallais

Depuis plusieurs mois, la CGT Legallais alerte sur une dérive préoccupante des pratiques managériales : multiplication des convocations, mises à pied conservatoires, pression croissante sur les équipes.

Quatre mises à pied en logistique depuis janvier 2025. Une escalade inédite dans l'entreprise.

Le mercredi 9 décembre, la CGT appelait à débrayer pour soutenir Saoubane, Eddy, Jérôme et Kader, sanctionnés et menacés de licenciement après avoir dénoncé un management toxique et des conditions de travail dégradées !

Des victoires concrètes

Sous la pression collective et grâce à la mobilisation des salarié·es,

Jérôme et Kader ont été réintégrés mi-décembre ! Malheureusement, Eddy a été licencié. Saoubane est réintégré le 23 février après deux mois de mise à pied conservatoire.

C'est un point d'appui important.

Cela démontre que la solidarité n'est pas vaine et que l'action syndicale permet d'obtenir des résultats concrets contre la répression syndicale quand le rapport de forces par la grève est là !

INTERVENTION UD CGT CALVADOS AU RASSEMBLEMENT LECAS

Mesdames, Messieurs

Chers amis chers camarades

Merci d'avoir répondu présent pour cette journée de solidarité avec les salariés de Lecas

Le groupe Hamelin propriétaire de la marque Oxford a fermé Lecas et licencié l'ensemble des travailleurs de l'usine qui produit les agendas.

Hamelin, groupe normand, abîme l'outil industriel de notre pays, et nous en connaissons les conséquences aussi dans notre département.

C'est le cas dans le papier, mais c'est aussi vrai dans l'automobile, la métallurgie.

Près de 1300 emplois industriels supprimés depuis janvier 2024 !

Le groupe Hamelin qui possède des usines un peu partout en Europe, prend donc la décision de délocaliser une production. Mais combien ce groupe a touché d'aides publiques ? Depuis combien de temps est-il accompagné par les collectivités sans conditionnalité ? CA SUFFIT !

L'UD CGT Calvados apporte tout son soutien à la lutte des travailleurs et aux représentants syndicaux CGT LECAS et à tous les salariés qui luttent aujourd'hui pour l'emploi et

Grâce à la mobilisation, un camarade défendu par la CGT a décidé de rejoindre nos rangs prochainement !

Mais le fond du problème demeure

Pour autant, les alertes sur le climat social et les méthodes managériales restent entières. La CGT Legallais, soutenue par toute la CGT du Calvados, continuera d'exiger :

- Le respect du droit d'expression des salarié·es
- La fin des sanctions disproportionnées
- Un véritable dialogue social
- La protection des représentant·es du personnel

À Legallais comme ailleurs, la dignité au travail ne se négocie pas.

La mobilisation a permis des réintégrations

Elle doit maintenant permettre un changement durable des pratiques.



**Le syndicat CGT
Legallais**

l'industrie ici comme partout en France.

La CGT du Calvados appelle à des Assises de l'Industrie partout pour que les travailleuses et travailleurs reprennent la main sur l'outil de production !

La CGT appelle les salarié.e.s à se réunir, dès maintenant, en assemblées générales dans les entreprises et services avec leurs syndicats en créant les conditions de l'unité la plus large afin de débattre des moyens d'actions nécessaires pour s'opposer à cette casse de nos outils de travail !

Oui partout, les travailleurs et travailleuses doivent montrer leur détermination par la grève à être entendus par le patronat et le gouvernement pour exiger une juste répartition des richesses créées par leur travail.

Vive la lutte

Ne lâchons rien !



LES RETRAITÉES MOBILISÉES POUR LA LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

Toutes les inégalités subies au travail et dans la société se paient cash à la retraite !

Beaucoup de femmes ont des petites pensions qui ne leur permettent pas une vie décente.

La retraite est le jugement final de la pauvreté tout au long de la carrière professionnelle : bas salaires, carrières hachées ou plus courtes, métiers moins bien rémunérés aux déroulements de carrière inexistantes ou ralentis du fait de la maternité : 1 femme sur 2 a réduit ou interrompu son travail (1 homme sur 9) du fait de l'arrivée d'un enfant, 95 % des congés parentaux ont été et sont toujours pris par les femmes.

Les femmes retraitées sont aussi les grandes perdantes des réformes précédentes. Elles sont les premières pénalisées par :



49 % des femmes retraitées perçoivent une pension de droit direct inférieure à 1000 € contre **15 % des hommes**

Les femmes partent, en moyenne, **8 mois plus tard** que les hommes (63 ans pour les unes et 62 ans et 4 mois pour les autres)



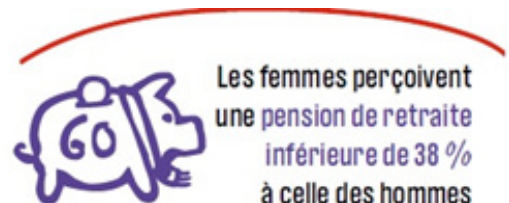
40 % des femmes partent avec une carrière incomplète contre **28 % pour les hommes**

Les femmes sont majoritaires parmi les 800 000 retraités-sans complémentaire santé



- L'allongement de la durée de cotisations
- Le report de l'âge de départ à la retraite
- L'application de la décote
- Le calcul de la retraite sur les 25 meilleures années au lieu de 10, pour le régime général
- La désindexation des retraites sur les salaires et l'indexation sur l'inflation
- La suppression de la péréquation salaires/retraites dans la Fonction Publique Hospitalière et Territoriale et certains "régimes spéciaux".

Les femmes gagnent en moyenne **22 % de moins** que les hommes



Les femmes perçoivent une pension de retraite inférieure de **38 %** à celle des hommes



Gagner l'égalité, c'est mettre fin au dumping social lié aux différences de rémunérations entre femmes et hommes qui tire tous les salaires vers le bas. Tout le monde y gagne !

Virginie POIRIER MOREL

LES DROITS DES FEMMES ET LE RASSEMBLEMENT NATIONAL

LES MASQUES DOIVENT TOMBER !

PAR LE COLLECTIF FEMMES-MIXITÉ DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT CALVADOS

LES FEMMES REPRÉSENTENT 62 % DES PERSONNES PAYÉES AU SMIC ET 70 % DE CES FEMMES SONT BÉNÉFICIAIRES DES BANQUES ALIMENTAIRES.

LES RETRAITES DES FEMMES SONT 28% INFÉRIEURES À CELLES DES HOMMES, LES FEMMES CONSTITUENT 84% DES FAMILLES MONOPARENTALES.

UNE FAMILLE MONOPARENTALE SUR 3 VIT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ.

RAPPEL

le Rassemblement National n'est pas l'allié des femmes

Le RN a voté CONTRE

la revalorisation
des **petites retraites**
(dont les principales bénéficiaires sont les femmes)*

l'abrogation de la **contre-réforme
des retraites**
(les femmes en sont les premières lésées)*

l'**égalité salariale** femmes-
hommes au niveau européen

l'**augmentation** du SMIC

la **revalorisation** des
personnels soignants



**Le RN est dangereux
pour la santé**

Pour protéger l'accès aux soins,
mobilisons-nous.



© Raphaël Bourgeois / France 3 le 20 mai 2017



* femmes et minorités de genre

RAPPEL

**le Rassemblement National
n'est pas l'allié des femmes**

Le RN a voté CONTRE

l'inscription du **droit à l'IVG**
dans la Constitution

l'inscription de **l'IVG** dans la
Charte européenne des
droits fondamentaux

un milliard d'euros pour la **lutte contre
les violences** faites aux femmes (France)

une résolution européenne pour
mettre en place des **formations
contre le harcèlement sexuel**



LA PRISE EN COMPTE DES DIFFÉRENCES DU CORPS FÉMININ POUR ADAPTER LA RECHERCHE MÉDICALE, UNE MEILLEURE PRÉVENTION DES AVC, DES MALADIES CARDIOVASCULAIRES ET DE TOUTES LES MALADIES FÉMININES DOIVENT PROGRESSER.

LES FEMMES DOIVENT AUSSI POUVOIR CHOISIR LEUR GROSSESSE.

**DÉMASQUONS LES MENSONGES DE CAMPAGNE DU RN :
L'EXTRÊME DROITE A TOUJOURS ÉTÉ ET RESTE L'ENNEMIE DES FEMMES ET DES
MINORITÉS DE GENRE. SES VOTES LE PROUVENT.**

**LE 8 MARS, C'EST AUSSI UNE BATAILLE CONTRE LE RN ET SES ALLIÉS
AUX ELECTIONS MUNICIPALES, PAS UNE VOIX POUR L'EXTRÊME DROITE !**

TOUCHE PAS À MES CONGÉS

La réglementation sur les congés en cas d'arrêt maladie a changé !

- Depuis avril 2024, la France applique enfin les règles européennes : un arrêt maladie ne retire plus de jours de congé au salarié.
(Art-L3141-5 et Art-L3145-5-1 du Code du Travail)
- Cette règle concerne aussi les arrêts maladie antérieurs à 2024, jusqu'à l'année 2009.
- Vos adhérents et les salariés de votre entreprise peuvent être concernés.
- Le temps pour agir est limité : les recours au Conseil des prud'hommes devront être déposés **avant le 24 avril 2026**.



Pour vous aider, l'UD vous propose :

- Un questionnaire, que vous trouverez ci dessous, à diffuser auprès des syndiqués et salariés pour identifier les personnes concernées.

1- Dans votre carrière avez-vous dû être arrêté-e pour maladie pendant plus d'un mois ?

☐ Oui ☐ Non*

*En cas de réponse négative vous n'êtes pas concerné par la suite du questionnaire

2 - Si oui, en quelle année avez-vous eu votre arrêt maladie ?

3 - Dans le mois suivant votre reprise votre employeur vous a-t-il informé du nombre de jours de congés dont vous disposiez ?

☐ Oui ☐ Non

4 - Dans le mois suivant votre reprise votre employeur vous a-t-il informé de la date jusqu'à laquelle vous pourriez prendre vos congés ?

☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu OUI à 2 questions sur quatre, rapprochez-vous du DLAJ

Agissons vite, le temps presse !



02 31 83 68 25



dlaj14@cgt14.fr



8 Rue du Colonel Rémy
14 000 CAEN

Virginie POIRIER MOREL et Caroline BARATTE



LE LOGEMENT, C'EST L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS !

LE 02 AVRIL 2026

JOURNÉE D'ÉTUDE

**SANS LOGEMENT DIGNE,
PAS DE DIGNITÉ AU TRAVAIL;**

**9h30 -16h30
à la salle
Pierre Séward***

**Dès 8h45
accueil café !**

**QUELQUES
PISTES**

DE RÉFLEXION !

INTERVENANT.ES

GAËLLE LEMELTIER, membre du CR - mandatée régionale Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

CHRISTOPHE BISSEY, mandaté régional Action Logement

UN MEMBRE DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE
participera également à l'animation des débats

- ◇ **Quels leviers d'actions syndicales :**
 - dans l'entreprise ?
 - dans les instances territoriales ?
- ◇ **Comment penser logement, habitat et aménagement du territoire ?**

*** 14 rue Villey Desmeserets
14000 Caen**

Repas en commun, frais de participation 10€

Merci de **vous inscrire**

Bulletin d'inscription

NOM : PRENOM :

UD : QUALITE :

TEL : MAIL :

Auprès du Comité Régional CGT Normandie Tel : 02.31.83.34.19 ou sur : normandie@cgt.fr

Avant le 24 mars 2026



syndiqué-es pour l'égalité

